

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 5 JUILLET 2012 à 19 H30

Présents : Mme Garnier (maire), M. Bijard, Mme Gaitey, M. Milloir, M. Lejeune, adjoints, Mmes Bassard, Fillon, Hébert-Deguisse, Maillard, Radigon, Roger, Todesco, MM., Desbois, Durante, Freixinos, Parthiot, Piesvaux, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Desserée (procuration à Mme Hébert-Deguisse), M. Jayet

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Les deux procès-verbaux des deux précédents conseils municipaux sont adoptés à l'unanimité.

1. Modification statuts du SICECO

Par délibération en date du 18 avril 2012, le SICECO a modifié ses statuts pour y inclure la compétence intitulée « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Les communes adhérentes au SICECO doivent se prononcer sur la modification de statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification statutaire.

2. Convention SICECO

Par délibération en date du , la commune a accepté l'établissement de pré-diagnostic énergétique sur l'ensemble du patrimoine communal bâti.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention permettant au SICECO la saisie des factures d'énergie de la Commune, l'édition du bilan annuel du patrimoine communal bâti audité et l'analyse des consommations d'énergie constatée en fonction des éléments en sa possession, pour un coût annuel de 140 €.

3. Modification statuts de la Communauté de Communes

Le 16 mai, la Communauté de Communes de l'Auxois Sud a délibéré pour modifier ses statuts et ajouter la compétence « construction de la maison de santé ». Elle souhaite également acquérir le bâtiment du Foirail pour y construire la maison de santé.

Madame Garnier quitte la séance, son mari étant président du GPSAS (Groupement des Professionnels de Santé de l'Auxois Sud).

Par 10 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de refuser le transfert de compétences vers la Communauté de Communes de l'Auxois Sud.

Par conséquent, la question de vendre le Foirail à la Communauté de communes ne se pose plus.

4. Convention Collège / Restauration scolaire

M. Nicod, principal du collège André Lallemand, a adressé un projet de convention.

Le prix des repas passe de 2,86€ à 3,56€.

Il est nécessaire que la commune mette à disposition du personnel de 11h30 à 15h26 au lieu de 12h à 14 h (soit un mi-temps).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette convention.

5. Aménagement terrain du bassin

L'aménagement du terrain du bassin est confié à M. Thompson, paysagiste.

Il s'occupera de l'esquisse, de l'avant-projet, du projet et du dossier de consultation des entreprises pour la somme de 8.500€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette prestation.

6. Frais de scolarité de l'école Notre-Dame

- Versement des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2006/2007

Le Conseil municipal avait versé une subvention de 3.811€ au compte 6547. Il convient de régulariser les frais de fonctionnement en réglant les sommes non-perçues.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de régulariser les sommes réclamées.

- Frais de fonctionnement de 2012

Pour pouvoir établir la participation, le calcul exact du coût d'un enfant à l'école publique a été fait.

Ce coût s'élève à 458,26€ par élève. Il sera donc versé pour chaque enfant habitant à Pouilly et fréquentant l'école primaire Notre-Dame.

Ce tarif sera revu tous les ans en fonction des coûts et des comptes administratifs.

- Participation aux frais de fonctionnement des élèves de classe maternelle

Par 17 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide de ne pas revenir sur la décision prise en 2007, à savoir de participer aux frais de fonctionnement pour les seuls élèves scolarisés en primaire.

7. Affaires diverses

- Travaux de distribution d'eau potable

Des travaux semblent nécessaires pour remplacer les canalisations en acier.

Le cabinet IRH a été mandaté pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le coût de cette mission est de 7.800€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rémunération de cette mission.

- Acquisition d'un broyeur

Cette acquisition a été inscrite au budget pour le service technique. Ce matériel est nécessaire lors de l'élagage des arbres.

La démonstration par Dijon Motoculture du broyeur SALEN (fabriqué en France) a été concluante. Le coût est de 21.500€ ; c'est la proposition la moins chère parmi les 3 reçues.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir le broyeur SALEN auprès de Dijon Motoculture.

- Salle polyvalente

Des riverains se plaignent du bruit lorsque la porte « sortie de secours » est ouverte (pour ventilation).

Deux réflexions sont en cours :

1. Mettre une chaînette en plastique pour dissuader l'accès à la sortie de secours pour aérer.
2. Installer une climatisation réversible pour chauffer en hiver et rafraîchir uniquement les jours de grande chaleur.

Un devis est demandé.

- Passage Alès

Problème d'odeurs d'urine et de planches au sol.

Le sol est à refaire car dangereux. Devis de 8.000€.

- Demande de M. Verdier-Davioud, dentiste, qui souhaite une place handicapé au plus proche de son cabinet (car il souffre d'un handicap)
Une réflexion sur le stationnement est lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.